



DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE

CSA-SD du 20 novembre 2025

Monsieur le DASEN du Bas-Rhin,

Actuellement les concours ne permettent pas un recrutement à la hauteur des besoins réels des écoles et les manques se font sentir à tous les niveaux (enseignement, enseignement spécialisé, enseignement en langue allemande, remplacement, direction, formation...).

Le décret n°90-680 du 1er août 1990, dans ses articles 8 et 10, indique qu'il est possible de recruter les listes complémentaires jusqu'à un mois après le début de la formation dans le cas de désistement de la liste principale et dans l'intervalle de deux concours pour pourvoir des vacances d'emploi. Or l'A-DASEN nous avait annoncé lors du GT de préparation au CSA-SD du 28 août que les personnes restantes sur la liste complémentaire ne seraient pas appelées, alors que les délais prévus dans le décret n'étaient pas dépassés, et qu'il ne vous était pas possible de savoir si des démissions auraient lieu.

Dans notre académie, ce sont 60 admis-es sur listes complémentaires en 2023 et 40 admis-es en 2024 qui ont été appelé-es et affecté-es en tant que stagiaires. Cette année, il semble que seul-es 9 lauréat-es du CRPE 2025 inscrit-es sur la liste complémentaire aient été appelé-es. Le choix de ne pas faire appel en totalité à cette liste cette année et de proposer à la place un recrutement sur des postes de contractuel·les n'est pas acceptable. C'est un choix politique qui préfère l'emploi de personnels non formés et précarisés au recrutement de personnels qualifiés et pérennes. Nous le dénonçons car il dégrade les conditions d'apprentissages des élèves et des personnels des écoles (l'absence de formation des contractuel·les recruté·es entraînant une augmentation de la charge de travail et des RPS pour elleux-mêmes mais également pour les équipes des écoles les accueillant).

Aussi, Monsieur le DASEN, notre intersyndicale (CGT-Education, FSU-SNUipp, SE-UNSA, SNUDI-FO, Sud Education Alsace), vous demande de faire remonter au Recteur la nécessité du recrutement de l'ensemble des lauréat-es de la liste complémentaire, afin que chaque mission au sein de l'Ecole puisse être assurée. Nous formulons également le vœu que cette liste complémentaire puisse être réabondée si elle venait à être épuisée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le DASEN, en notre profond attachement au service public d'Education.